

Montréal, 18 février 2013.

M. John Traversy Secrétaire général CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Avis de consultation: CRTC 2013-19

Numéro de la demande ADR : 2012-1051-7 Numéro de la demande APB : 2012-0689-7

OBJET : Lettre d'appui à la chaîne ADR

## Monsieur,

Par la présente, la Fondation Jasmin Roy désire démontrer l'importance du travail effectué par la chaîne ADR et son impact dans notre société. En tant que seule chaîne de télévision spécialisée en prévention et en sécurité publique, il s'avère important et incontournable de maintenir ce réseau d'information. Leur travail quotidien permet à des organismes comme le nôtre de rayonner à plus grande échelle, d'atteindre un public toujours grandissant et surtout, de porter notre message auprès de toute la population.

Personne n'est sans savoir que la lutte contre l'intimidation est particulièrement délicate. La mission propre à notre organisme est de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants en milieu scolaire par la recherche de solutions durables à ces problèmes et par la mise en œuvre de celles-ci. C'est à travers un réseau tel que la chaîne ADR

que nous pouvons nous assurer de la transmission de nos messages et de la reconnaissance de notre organisation.

Il nous importe donc de voir renouveler leur licence de « chaîne d'intérêt public ». Ce que nous souhaitons grandement.

Recevez, monsieur, mes salutations distinguées.

Le président Jasmin Roy